

LICENCE DE MUSICIEN D'INTERPRETE (LMI)

Audition le 2 JUILLET 2020

PUBLIC CONCERNÉ :

La licence s'adresse aux élèves titulaires du Baccalauréat et d'un DEM.
Il est réservé aux candidats ayant un projet universitaire et qui se sont préalablement inscrits sur www.parcoursup.fr au plus tard le 12 mars 2020 ou à partir du 25 juin 2020 pour la phase complémentaire.

ORGANISATION DE L'ÉPREUVE :

- L'audition se déroulera le jeudi 2 juillet 2020. Une convocation sera adressée par e-mail à chaque candidat.
- Il s'organise selon les modalités suivantes :
 - 1- exécution d'un programme libre d'environ 15 minutes ;
 - 2- un entretien
- Les résultats seront affichés au Conservatoire et mis en ligne sur le site www.conservatoiredecaen.fr à partir du 6 juillet 2020.
- Le candidat retenu ne pourra intégrer le conservatoire de Caen qu'après avoir formalisé son inscription administrative et pédagogique auprès de l'Université de Rouen.
La candidat s'acquittera des frais de dossier au CRR de Caen (40 €) et des frais d'inscription à l'Université de Rouen.

MODALITES D'INSCRIPTION :

Compléter le dossier à télécharger et le retourner au conservatoire :

Au plus tard le 2 juin 2020
(cachet de la poste faisant foi)

Accompagné des pièces suivantes :

- la copie des diplômes et/ou attestations de niveau, (le candidat qui ne disposerait pas de son DEM à la date d'envoi du dossier, devra le transmettre au plus tard le 30 juin 2020),
- 1 photo d'identité (indiquer nom et prénom au verso),
- 1 justificatif de domicile (bail – quittance de loyer – facture de fluides au nom du responsable légal)

SECURITE SOCIALE ETUDIANTE :

- **Si vous vous inscrivez pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur** et que vous êtes français(e), vous serez automatiquement affilié(e) au régime général d'assurance maladie pour le remboursement de vos frais de santé, généralement celui de vos parents et ce, quel que soit ce régime (général, agricole ou autre).

- **Si vous étiez déjà étudiant(e) en 2019/2020, affilié(e) à une sécurité sociale étudiante et que vous poursuivez vos études en 2020/2021**, vous serez automatiquement rattachés à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de votre lieu d'habitation.
Pensez à mettre à jour votre carte vitale et à transmettre un RIB à votre nouvelle caisse.

- **Si vous êtes étrangers**, vous devez vous inscrire directement sur le site internet : etudiant-etranger.ameli.fr.

TARIFS 2020-2021 :

Votés par le conseil communautaire/ délibération C-2020-01-30/40 du 30 janvier 2020 (extrait)

1) Frais de dossier : par élève – (obligatoires et non remboursables)	40 €
2) Droits d'inscription : Les élèves inscrits exclusivement en licence de musicologie parcours musicien interprète sont exonérés droits d'inscription au Conservatoire de Caen.	

REMBOURSEMENT : Les frais de dossier ne sont pas remboursables.